

Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

Conseil Municipal
Séance du 16 mars 2017
Convocation du 10 mars 2017

Séance ordinaire



Membres en exercice : 27
Présents : 24
Absents Excusés Représentés : 3

Etaient présents : M. Alain MENSION, Maire

MMmes Karine SKOTAREK – Geneviève LECLERCQ – Christian LANGELIN – Isabelle BRESSAN – Laurent LENNE – Francis DERIN – Maria IULIANO – Michel COURTECUISE – Bernard TRICOT – Pascal KACZMARCZYK – Marie-Louise LEMAIRE – Maryline MARLIERE – Pascaline VITELLARO – Salvatore BELLU – Thérèse THELLIEZ – David MORTREUX – Cédric STICKER – Renelle LOLIVIER – Anne-Josèphe RIFFELAERE – Bruno BARCA – Erick CHARTON – Sébastien MANCHE – Géraldine GUEUDIN.

Etaient absentes excusées représentées : Mmes Monique BOURDEAUDUCQ représentée par Pascaline VITELLARO – Solange LA GANGA représentée par Bruno BARCA – Betty VANGAEVEREN représentée par Alain MENSION.

Objet : Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) – Exercice 2017

M. le Maire rappelle qu'avant la présentation et le vote du budget primitif, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette doit être présenté au Conseil Municipal dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Il présente le ROB aux élus qui porte sur :

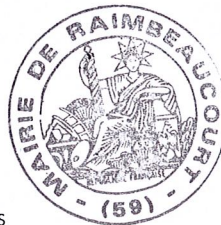
- ↳ la situation globale
- ↳ les tendances budgétaires pour 2017 :
 - fiscalité locale
 - emprunts
 - Agence France Locale
 - informations financières/ratios
 - recettes et dépenses de fonctionnement
 - orientations, dépenses et recettes d'investissement.
- ↳ le budget annexe

et les invite à en débattre.

Par vingt-six voix pour, une abstention, les élus actent le débat sur le rapport d'orientations budgétaires 2017.

Le compte rendu de la réunion pour ce point est joint en annexe de la présente.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Alain MENSION

Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission en Sous-préfecture de Douai,
de son affichage en mairie le
et de sa publication au recueil des actes administratifs
de la commune.
Fait à Raimbeaucourt,
Le
Le Maire,

Alain MENSION

Extrait du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 16 mars 2017

8. Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) – Exercice 2017.

M. le Maire donne la parole à M. Langelin

8-1 – Contexte législatif

M. Langelin rappelle qu'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette doit être présenté au Conseil Municipal dans les deux mois précédant l'examen du budget (Loi NOTRe du 07 août 2015).

8-2 – Contribution des collectivités locales à la réduction du déficit de l'Etat de 2017

Il indique que dans le cadre de leur participation à la réduction du déficit de l'Etat, les collectivités locales supportent une contribution à la réduction du déficit de l'Etat de 2,63 Md€ qui se répartit de la façon suivante :

- 1,035 Md€ pour le bloc communal dont 725 M€ pour les communes et 310 M€ pour les EPCI
- 1,148 Md€ pour les Départements,
- 451 M€ pour les régions.

Pour mémoire, le montant total de l'effort demandé aux collectivités depuis 2014 s'établit ainsi :

	2014	2015	2016	2017
Bloc communal	840 M€	2 071 M€	2 071 M€	1 035 M€
Départements	476 M€	1 148 M€	1 148 M€	1 148 M€
Régions	184 M€	451 M€	451 M€	451 M€
Total	1 500 M€	3 670 M€	3 670 M€	2 634 M€

M. Langelin présente l'évolution du montant de Dotation Globale de Fonctionnement (toutes catégories de collectivités) voté en loi de finances initiale :

	Montant total DGF (en LFI)	Evolution par rapport à l'année précédente
2013	41,5 Md€	+ 0,3 %
2014	40,1 Md€	- 3,3 %
2015	36,6 Md€	- 8,7 %
2016	33,2 Md€	- 9,2 %
2017	30,8 Md€	- 7,1 %

8-3 – Tendances budgétaires pour 2017

Il rappelle que la gestion 2016 a dégagé un résultat d'exercice de + 262 622, 27 € et un résultat de clôture de + 145 664, 95 € et que le montant des Dépenses Engagées Non Mandatées et celui des Restes à Réaliser de 2016 s'élèvent respectivement à 209 890, 00 € et 250 058, 00 €. Ces montants seront repris aux chapitres 024, 13, 21, 23 de la section d'investissement du budget 2017.

8-3-1 – Fiscalité locale

M. Langelin précise qu'en 2016, le produit de la fiscalité locale s'est élevé à 1 190 303, 00 €, soit 33,68 % des recettes réelles de fonctionnement et rappelle que depuis 2014 les taux des trois taxes locales n'ont pas été modifiés. Ils sont fixés comme suit :

- taxe d'habitation : 20,34 %
- taxe foncière (bâti) : 21,98 %
- taxe foncière (non bâti) : 61,49 %

Par ailleurs, il indique que pour 2017, le produit attendu n'est pas encore connu, les bases prévisionnelles n'ayant pas encore été communiquées par les services de l'Etat ni le montant des allocations compensatrices.

8-3-2 – Emprunt

M. Langelin donne le montant de l'annuité qui s'élève pour 2017 à 355 444, 82 € dont 191 741, 63 € pour le capital (chapitre 16) et 163 703, 19 € pour les intérêts (chapitre 66), précise qu'aucun emprunt n'est prévu en 2017 et qu'un réaménagement de l'emprunt Caisse d'Epargne est à l'étude.

8-3-3 – Agence France Locale

M. Langelin présente l'Agence France Locale qui est un établissement de crédit créé et détenu par les collectivités locales et leur est exclusivement dédié. Elle lève des financements sur le marché obligataire et les redistribue à ses membres pour le financement de leurs investissements.

Il explique que les collectivités territoriales, les EPCI à fiscalité propre et certains établissements publics territoriaux peuvent adhérer à l'AFL sous réserve de la note financière qu'elle leur attribue et qui conditionne l'accès à l'offre qu'elle propose. Si l'AFL valide l'adhésion après calcul de la note financière, la collectivité s'engage à verser sur un, deux ou trois exercices un apport en capital initial calculé sur l'encours de la dette, les recettes réelles de fonctionnement. L'adhésion de la commune à l'AFL est envisagée et à l'étude.

8-3-4 – information financières/ratios

M. Langelin donne les informations financières/ratios correspondant à la gestion 2016, soit :

Dépenses réelles de fonctionnement/population	649, 18
Produit des impositions directes/population	287, 72
Recettes réelles de fonctionnement/population	854, 29
Dépenses d'équipement brut/population	394, 99
En cours de dette/population	1 071, 01
DGF/population	238, 89
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	54, 98
Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	81, 34
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	46, 24
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	125, 37

8-3-5 – Recettes de fonctionnement

M. Langelin indique que la section de fonctionnement est essentiellement alimentée en recettes par :

- le produit de la fiscalité locale (rappel : les taux des trois taxes locales ne seront pas modifiés et les montants des bases prévisionnelles et des allocations compensatrices ne sont pas encore communiqués),
- des dotations versées par l'Etat dont les montants ne sont pas encore connus. Pour 2017, la baisse de la dotation forfaitaire n'est pas encore connue. En 2014, elle était de 23 133 €, en 2015 de 56 995 € et en 2016 de 62 716 €. Le montant de la CRFP (Contribution au Redressement des Finances Publiques) pour 2017 n'est pas encore connu,
- des dotations versées par la CAD : l'attribution de compensation est de 112 909 € et la dotation de solidarité est inchangée pour 2017, soit 67 152 €. En 2016, elles étaient respectivement de 97 185 € et de 67 152 €,
- de l'éventuel excédent du budget annexe (lotissement du Chemin Vert) reversé au budget de la commune et en moindre proportion des produits de services, des subventions et/ou participation de la CAF, de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité, du remboursement de l'Etat sur les contrats aidés, du revenu des immeubles,

Concernant le fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires, il précise que pour l'année scolaire 2016/2017, un acompte de 11 700 € a été perçu. Le montant du solde n'a pas été communiqué et devrait être versé lors du 1^{er} trimestre 2017. Aucune indication n'est encore donnée pour l'année 2017/2018.

8-3-6 – Dépenses de fonctionnement

M. Langelin explique que l'optimisation des dépenses de fonctionnement se poursuit d'autant qu'il faudra prendre en compte, pour la 4^{ème} année consécutive, la baisse des dotations de l'Etat. Ces dépenses sont constituées :

- des charges du personnel qui ont représenté en 2014 : 56, 58 % (1 749 185,41 €), en 2015 : 54, 54 % (1 548 395, 02 €) et en 2016 : 54, 83 % (1 476 637, 14 €) des dépenses réelles,
- des charges à caractère général (en 2016 : 29, 26 % des dépenses réelles),
- des charges financières, notamment des intérêts d'emprunts : 163 703, 19 € en 2017 (2016 : 6, 12 % des dépenses réelles),
- des autres charges de gestion courante (en 2016 : 9, 64 % des dépenses réelles) : indemnités des élus et cotisations, contributions au PNRSE, au SICAEI, au SMHAVSBE, SCoT, subvention au CCAS, subventions versées aux associations locales.

Il ajoute que les dépenses de la section de fonctionnement comportent également le virement à la section d'investissement, ainsi que les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles.

8-3-7 – Les orientations, dépenses et recettes d'investissement

M. Langelin indique que les dépenses de la section d'investissement reprennent pour l'essentiel :

- le montant du capital des emprunts qui sera de 191 741, 63 €,
- des dépenses nécessaires à la mise en œuvre de projets, d'acquisitions etc.

Concernant ce dernier poste, les orientations sont les suivantes :

- réaménagement du Centre-Bourg – Aménagement des abords de la mairie et du CCAS. Pour ce projet, 135 460 € avaient déjà été inscrits au budget 2016. Pour 2017, des crédits seront prévus à hauteur de 265 000 €. Rappel : une subvention de 113 310 € et de 45 350 € ont été obtenues au titre de l'ADVB et de la DETR,
- travaux de sécurisation des écoles pour lesquels des subventions au titre du FIPDR seront sollicitées,
- travaux d'aménagement de l'accès à partir de la rue Augustin Tirmont au secteur à urbaniser Le Village et au cabinet de chirurgie dentaire. Des subventions au titre de la DSIL et de la DETR seront demandées,
- réfection des toilettes de l'école Ferry,
- mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un lieu multi accueils,
- mise en sécurité et réorganisation du système informatique,
- mission d'assistance juridique pour l'opération Le Village,
- réfection du clocher de l'église pour laquelle une subvention au titre de l'ADVB sera demandée.

Pour les recettes, qui, englobent également le virement de la section de fonctionnement (à déterminer) et les amortissements (recettes d'ordre), elles seront constituées :

- du fonds de concours de la CAD
- des taxes d'urbanisme

→ du FCTVA estimé à 240 000 €

→ des éventuelles subventions qui seront allouées à la commune.

8-4 – Budget/annexe : Lotissement du Chemin Vert

M. Langelin rappelle que la gestion 2016 a dégagé un résultat d'exercice de + 3 250, 08 € et un résultat de clôture de + 85 962, 18 € et il précise qu'hormis ceux sur lesquels le vestiaire du stade de football est implanté, l'ensemble des lots a été vendu. Les travaux de voirie et d'éclairage public sont achevés.

Concernant les opérations d'investissement, M. le Maire indique qu'il y a lieu d'ajouter à l'énumération effectuée par M. Langelin, deux projets.

L'un concerne l'extension du CCAS qui était en cours d'examen et l'autre concerne une étude pré opérationnelle sur les bâtiments sportifs en l'occurrence la salle des sports et le complexe de tennis et ce, afin de déterminer le coût d'une éventuelle réhabilitation et d'être en mesure de prendre la meilleure décision possible.

M. Charton demande des précisions sur le projet d'extension du CCAS.

M. le Maire explique que ce bâtiment est très utilisé et que la salle polyvalente est si demandée qu'il arrive que les attentes ne peuvent être satisfaites. De plus, des problèmes fonctionnels et de sécurité se posent comme les chaises qui restent stockées dans le couloir ou le manque de local pour les poubelles.

Par ailleurs, il indique qu'il envisage de réserver l'un des locaux de stockage de matériel à l'installation d'un serveur informatique dans le cadre du plan de reprise des activités. En cas de problème, les services pourront ainsi redémarrer. Certes, deux unités de sauvegarde existent déjà mais le matériel permettant de basculer sur une unité de secours et reprendre une activité normale fait défaut.

M. Barca demande si la solution d'un serveur installé dans un autre site n'est pas envisageable.

M. le Maire précise que cette solution est très onéreuse et présente des inconvénients quant à la sécurité des données personnelles. Il rappelle que lors du Conseil Municipal du 10 février dernier, les élus ont accepté la mise en œuvre d'une étude sur la sécurité du système informatique menée par le Cdg59. Ce dernier préconise d'ailleurs l'installation d'un 2^{ème} serveur permettant de rester maître du système.

Par rapport au CCAS, M. le Maire précise que l'extension qui sera située devant le bâtiment existant, permettra de créer un nouvel espace d'environ 40 m² dans lequel 16 m² seront réservés à la banque alimentaire qui y sera transférée et 24 m² à une nouvelle salle de réunion. Le local attenant à la salle polyvalente actuelle sera réservé au stockage des tables, des chaises, des porte-manteaux et un local séparé pour les poubelles y sera prévu. Il indique que la transformation des sanitaires réservés aux petits et non utilisés est également à l'étude.

M. Charton souhaite des précisions sur le projet de réfection du clocher de l'église.

M. le Maire explique qu'à la suite des vents violents qui se sont produits dernièrement, les écaillés de zinc de l'un des pans du clocher ont été arrachés. Avant de nouvelles intempéries, une intervention rapide est nécessaire et la possibilité de réfectionner l'intégralité du clocher, compte tenu de son état, est envisagée. M. le Maire ajoute que l'assurance a dépêché un expert qui se rendra sur place le 24 mars prochain et qu'une subvention au titre de l'ADVB sera sollicitée auprès du Conseil Départemental du Nord.

M. Barca souhaite connaître les services qui peut rendre l'AFL à la commune.

M. le Maire répond que de l'AFL consent aux collectivités des emprunts ou des lignes de trésorerie.

M. Barca demande si la renégociation de l'emprunt de la Caisse d'Epargne ne peut lui être confiée.

M. le Maire précise que cela n'entre pas dans ses attributions qui sont d'occuper une place forte sur le marché financier, de fournir des financements aux collectivités aux meilleurs taux possibles. Il ajoute que pour pouvoir y adhérer, les communes doivent s'acquitter d'un apport en capital initial qui, pour la commune, pourrait être de 24 000 € avec possibilité d'étaler le paiement sur trois exercices.

M. Charton souhaite savoir si l'AFL demande une commission.

M. le Maire répond qu'actuellement il ne détient pas ce genre d'information. En effet, hormis l'ouverture d'une ligne de trésorerie qui pourrait être envisagée, la commune ne souscrira pas d'emprunt cette année.

M. Barca demande si le coût prévisionnel pour le lieu multi-accueil est connu.

M. le Maire fait remarquer que ce projet n'en est qu'à ses prémices. Actuellement, le bureau d'études consulte les associations. Puis il devra écrire le programme qui servira au lancement du concours pour le recrutement du maître d'œuvre. M. le Maire précise que comme pour l'école Jules Ferry, le projet sera arrêté après différentes étapes et qu'il fera l'objet d'une large concertation. Même si la construction de ce lieu multi-accueils représente une opération onéreuse, elle est incontournable compte tenu de l'état du centre Jacques Brel qui ne peut être que fermé.

Par ailleurs, M. le Maire regrette qu'il y ait encore les baisses de dotation de l'Etat qui amputent encore le budget des communes alors que leur fin avait été annoncée. En effet, cette année et vraisemblablement aussi l'an prochain, les budgets des collectivités seront de nouveau grevés d'une partie de leurs recettes.

Sans vouloir tenir de discours à consonance politique car ses propos visent l'ensemble des partis, il pense qu'il est déplorable de la part des gouvernants du pays de pointer du doigt les communes à qui ils reprochent de peser trop dans les finances publiques alors que l'Etat décentralise de plus en plus et réduit de la même façon le montant de leurs dotations. Pour exemple, il indique que pour la première fois en 2016, les dotations versées par l'Etat à la commune ont été inférieures à ses recettes fiscales.

M. le Maire indique qu'au moins, pour Raimbeaucourt, il y a lieu d'être rassurés puisque comme le montre le compte administratif, le budget présente une bonne santé financière même si cela n'a pas été facile.

Il rappelle en effet que chaque poste budgétaire a dû être étudié, comme celui lié aux charges de personnel qui a enregistré une baisse d'environ 3 % qu'il assume d'ailleurs. Il précise qu'elles représentent 54,83 % des charges globales de fonctionnement qui, pour certaines, sont incompressibles. S'il n'est pas aisé d'agir sur les dépenses de personnel, ce poste reste néanmoins le seul levier qui peut être actionné pour maintenir un niveau de dépenses de fonctionnement et pouvoir lancer des opérations d'investissement. Ainsi, comme déjà évoqué, M. le Maire indique que les personnes qui feront valoir leurs droits à la retraite ne seront pas remplacées et pour ce qui relève de l'entretien des écoles, il sera confié par voie d'avenant à l'entreprise qui travaille actuellement à l'école Jules Ferry.

Pour ce qui concerne l'investissement et même si des aides financières sont toujours accordées, M. le Maire indique que les partenaires sont désormais plus parcimonieux. Aujourd'hui, pour tenter d'obtenir une subvention, les communes doivent répondre à des appels à projets qui doivent être à maturité et pouvoir être mis en œuvre dans l'année de la demande. De plus, les critères d'attribution évoluent d'une année sur l'autre tout comme les taux ou les montants plafonds qu'il est possible d'obtenir. De fait, cela exige qu'un travail de préparation puisse être effectué bien en amont et de connaître les marges de manœuvre.

De fait et à cet effet, M. le Maire explique qu'à partir de 2017, ces marges qui permettent à l'équipe municipale de pouvoir réfléchir aux futurs investissements, devront être calculées et connues pour la fin de l'année, soit pour le 31 décembre et non plus en janvier ou février. Cela implique que les élus devront s'attacher à élaborer leurs budgets respectifs dès le mois de septembre. Ainsi, le début de l'année pourra être consacré aux choix à effectuer, aux financements à rechercher.

Pour M. le Maire, il est nécessaire d'évoluer dans la façon de travailler pour atteindre cet objectif et il pense que cela ne devrait pas poser de difficulté d'autant que les services municipaux sont réactifs. Il prend pour exemple Mme Lespagnol qui s'est pleinement investie dans la préparation des dossiers de demandes de subventions D.S.I.L et D.E.T.R.

Plus aucune question n'est soulevée et le Conseil Municipal acte, par vingt-six voix pour, une abstention, que le ROB a été débattu.

